

## MEMBRES DU CONSEIL D'ÉCOLE

### Membres avec voix délibérative :

- Le Directeur de l'école et la Directrice de l'école maternelle
- un représentant des enseignants par niveau
- un représentant du CAAPP
- un représentant des parents par niveau

### Membres de droit avec voix consultative :

- Le Proviseur ou son adjoint
- La Gestionnaire
- L'Inspectrice de l'Education Nationale

### Invité(e)s:

- Directrice-Adjointe de maternelle
- Directrice-Adjointe d'élémentaire
- Conseiller Pédagogique
- un représentant des professeurs d'espagnol
- un représentant des professeurs d'EPS

Le Conseil d'Ecole se réunit 3 fois dans l'année, 1 fois par trimestre

## RÔLE ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ÉCOLE

Il donne son avis sur le fonctionnement et les questions concernant la vie de l'école (maternelle et élémentaire).

Il est consulté ou donne des informations au sujet de :

- Conditions d'intégration des enfants avec un handicap
- Projet d'école et projet d'établissement
- Activités peri-éducatives
- Protection et sécurité scolaire
- Restauration scolaire
- Structure pédagogique et composition des classes
- Aide aux élèves en difficultés
- Organisation des rencontres parents/ enseignants
- Organisation du temps scolaire et du calendrier

Il adopte le règlement intérieur qui est validé en Conseil d' Etablissement.